ABLA VTC SERVICES

1 Rue Antoine Lavoisier
94000 CRETEIL
RCS CRETEIL 949 117 576

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 Septembre 2025

L'an deux mille dix-Vingt-VINGT, et le 20 septembre à 10 heures, les actionnaires se sont réuni au siège de la société en assemblée générale ordinaire annuelle :

Est présent et représenté :

Madame PRZEZDZIECKA Monika,	**propriétaire de 50 Parts**
Monsieur ABLA Mohammed fethi,	**propriétaire de 50 Parts**

Soit un total de parts présentes ou représentées de 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Madame PRZEZDZIECKA Monika préside la séance en qualité de Président.

Le président dépose sur le bureau:

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont, l'assemblé lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-examen des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, et quitus au Président

- affectations des résultats
- conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés à savoir :
La société a enregistré en recettes **28 769.00** Euros
La société a fonctionné avec 1 employés dont les rémunérations se sont élevées à: ***3448 .00 Euros***

Et les charges sociales à : ***69.00 Euros***

Les autres charges de l'exploitation : ***15 425.00 Euros***

Charges exceptionnelles ***112.00 Euros***

D'où un déficit comptable de ***25 .00 Euros***

En conséquence elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reporter à nouveau le montant du déficit comptable s'élevant à ***25.00*** **Euros**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'absence de toute autre convention de la nature de celle visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par Les actionnaires.

Madame PRZEZDZIECKA Monika **Monsieur ABLA Mohammed fethi**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le 01012024	et clos le 31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABLA VTC SERVICES 1 Rue Antoine Lavoisier 94000 CRETEIL France SIRET 94911757600015	1 Rue Antoine Lavoisier 94000 CRETEIL
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : VTC — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	25
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet AUREVA CONSULT 1 VOIE FELIX EBOUE 94000 Créteil *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 30092025 Lieu : CRETEIL Qualité : PRESIDENTE Nom du signataire : PRZEZDZIECKA MONIKA

© Sage

Copie conforme le 20/09/2025
Maricale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise ABLA VTC SERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 Rue Antoine Lavoisier 94000 CRETEIL

SIREN 941 175 756

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 11

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	66 330	030 14 659	51 671
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
		Total I (5) 044	66 330	048 14 659	51 671
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres* (3)	072	6 474	074	6 474
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 528	086	2 528
	Charges constatées d'avance*	092		094	
		Total II 096	9 002	098	9 002
		Total général (I + II) 110	75 332	112 14 659	60 673

PASSIF

		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	1 000
	Écarts de réévaluation 124	
	Réserve légale 126	
	Réserves réglementées* 130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132	
	Report à nouveau 134	(7 377)
	Résultat de l'exercice 136	(25)
	Subventions d'investissement 137	
	Provisions réglementées 140	
	Total I 142	(6 403)
Provisions pour risques et charges	**Total II** 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164	
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169) 172	127
	Comptes courants d'associés 173	66 938
	Autres dettes 175	10
	Produits constatés d'avance 174	
	Total III 176	67 075
	Total général (I + II + III) 180	60 673

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	34 247
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABLA VTC SERVICES

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2024

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214
		Services*		215		218 28 769
				217		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
					Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232 28 769
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)					242 15 425
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244
	Rémunérations du personnel*					250 3 448
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 69
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254 9 740
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
					Total des charges d'exploitation (II)	264 28 682
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 87
Produits financiers (III) 280			Charges financières (V)			294
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies) 347					300 112
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310 (25)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					314 25
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316
	Provisions non déductibles*					318
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					322
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			324
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					251
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU-TE (44 octies A) 987			997
			JEI (44 sexies A) 989			342
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A 181			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers: Créanc report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655			350
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645			
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648			
	Dont divers: Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990			
	Dont divers: Déduction exceptionelle (art. 39 decies G) 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	354 25
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 7 377 ..... dont imputés sur le résultat :					360 7 377
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	372 25

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABLA VTC SERVICES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	30 000	462	34 247	464		466	64 247	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 083	472		474		476	2 083	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	32 083	492	34 247	494		496	66 330	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	4 850	552	9 324	554		556	14 174
	Autres immobilisations corporelles	560	69	562	416	564		566	485
TOTAL		570	4 919	572	9 740	574		576	14 659

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.